Madame, Monsieur,

Pour d'avantage de simplicité et éviter des relances, la mairie vous propose le prélèvement automatique des paiements pour la restauration scolaire et la garderie.

Ce mode de paiement simple, gratuit et pratique permet de payer vos factures à échéances régulières.
Plus de contrainte de retard de paiement.

Pour le mettre en place, il vous suffit de renseigner le mandat de prélèvement et le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique et de les retourner dûment complétés et signés et joindre un relevé d'identité bancaire (RIB).
En optant pour cet instrument de paiement vous faciliter aussi la gestion de ce service pour votre collectivité.

Le service administratif de la commune reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Michel GODET